



## Communiqué de presse

Paris, le 13 février 2020

Agnès BUZYN annonce des mesures pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant.

**Le nombre de candidatures au concours d'entrée des instituts de formation des aides-soignants (IFAS) a fortement baissé ces dernières années. Pourtant, comme l'avait identifié Myriam EL KHOMRI dans son rapport sur les métiers du grand âge remis à la ministre des Solidarités et de la Santé le 29 octobre dernier, les aides-soignants jouent un rôle central dans l'accompagnement des patients de notre système de soin et en particulier des résidents des établissements pour personnes âgées. Pour renforcer l'attractivité de ce métier, Agnès BUZYN initie une série de mesures portant sur la définition des compétences, la formation initiale, la formation continue et la qualité de vie au travail des aides-soignants.**

Au cours de sa visite ce jeudi 13 février à l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) de Nanterre, Agnès BUZYN, accompagnée de Myriam EL KHOMRI, a annoncé une série de mesures co-construites avec des aides-soignants, des représentants de la formation, des organisations syndicales et des employeurs.

- la suppression du concours d'aide-soignant. Remplacé par un système d'examen de dossier et d'entretien oral valorisant davantage les qualités attendues, notamment les qualités relationnelles, cette mesure s'appliquera dès septembre 2020, avec un mécanisme transitoire pour ne pas pénaliser celles et ceux qui préparent actuellement le concours ;
- la refonte de la formation initiale, qui passera de 10 mois à 12 mois, autour de nouveaux enseignements comme le repérage des fragilités, la prévention de la perte d'autonomie ou encore le raisonnement clinique en équipe pluri-professionnelle ;
- pour répondre aux besoins de formation, les aides-soignants intervenant auprès des personnes âgées pourront bénéficier d'une nouvelle formation collective certifiante centrée sur les besoins des personnes âgées, d'une durée de 3 semaines ;

- un effort important en faveur de la prévention de la sinistralité de ce métier avec la création d'un fonds national de prévention doté de 40 millions d'euros et la mise en place, sur les deux dernières années de carrière, d'un mi-temps payé à 75% et avec 100% de cotisation retraite grâce à l'appui du Fonds pour l'Emploi Hospitalier.

Au-delà de ces mesures, la réforme globale du grand âge et de l'autonomie répondra à tous les enjeux des métiers du grand âge, s'agissant notamment de l'attractivité des métiers du domicile. Cette réforme, parmi les priorités du Gouvernement pour cette année, fera objet d'un projet de loi à l'été.

**Contact presse :**

Cabinet d'Agnès Buzyn : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 65